Langue originale : anglais CoP18 Com I. Rec. 1

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

CE

Dix-huitième session de la Conférence des Parties Genève (Suisse), 17 – 28 août 2019

Compte rendu de la première séance du Comité I

18 août 2019: 09h15 - 11h55

Président: R. Hay (Nouvelle Zélande)

Secrétariat : T. De Meulenaer

K. Gaymor

Rapporteurs: J. Caldwell

J. Gray C. Stafford E. Vovk

Après des remarques introductives, le Président annonce que l'ordre des propositions d'inscription suivra l'ordre indiqué sur le site Web de la CITES, à commencer par la proposition CoP18 Prop. 1 lors de la session de l'aprèsmidi du 21 août, à l'exception de ce qui suit:

Les propositions CoP18 Prop. 50 à 54 sur les plantes seront traitées dans la matinée du mercredi 21, et les propositions CoP18. Prop. 55 à 57 au cours de l'après-midi du même jour. Les propositions CoP18 Prop. 42 à 45, pour tous les poissons marins, ainsi que les holothuries, seront examinées ensemble dimanche 25 au matin. Les propositions CoP18 Prop. 10 à 13 sur les éléphants seront traitées dans l'après-midi du jeudi 22. Toutes les autres propositions s'articuleront autour de ce qui précède.

La Présidente du Comité de vérification des pouvoirs indique que 160 Parties se sont inscrites, et que 131 pouvoirs ont été acceptés et 14 sont en attente.

Les États-Unis d'Amérique souhaitent se dissocier de l'acceptation des pouvoirs de la République bolivarienne du Venezuela. Cette dernière n'accepte pas ces commentaires, souligne la nécessité de maintenir un dialogue constructif au cours de la session, et demande que sa déclaration soit enregistrée.

Questions spécifiques aux espèces

96. Initiative pour les carnivores d'Afrique

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 96 décrivant les fondements de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique (ACI – *African Carnivores Initiative*). L'initiative proposée est conforme à la résolution Conf. 133, *Coopération et synergie avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)*, et s'insère dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail conjoint CMS-CITES 2015-2020. La première réunion des États de l'aire de répartition de l'ACI, financée par la Belgique, l'Allemagne et la Suisse, s'est tenue en novembre 2018 à Bonn (Allemagne), avec la participation de 31 des 47 États africains de l'aire de répartition.

La CMS annonce que les résultats de la CoP18 seront présentés à la COP13 de la CMS en février 2020 (Gandhinagar, Inde), et informe que l'Allemagne finance le poste d'un Jeune expert associé devant travailler sur l'ACI et qui rejoindra le Secrétariat de la CMS au début de 2020.

Les États-Unis d'Amérique appuient l'adoption des projets de décisions décrits dans le document CoP18 Doc. 96. Ils soulèvent des questions sur le chevauchement possible entre l'ACI et le groupe de travail sur les grands félins proposé dans le document CoP18 Doc. 76.1 (Rev. 1), ainsi que sur le niveau d'implication du Comité permanent; et proposent un amendement aux projets de décisions à cette fin.

L'Union européenne soutient les projets de décisions proposés par le Secrétariat, mais estime qu'il serait plus approprié que les projets de décisions 18.DD, 18.EE et 18.FF fassent l'objet d'une résolution car ils ne sont pas limités dans le temps, ou qu'ils soient intégrés à la résolution Conf. 13.3.

Le Burkina Faso, la Chine, l'Éthiopie, le Gabon, l'Inde, le Niger et le Tchad expriment leur soutien à l'ACI et aux projets de décisions présentés par le Secrétariat, de même que l'Algérie, le Mali, la République centrafricaine, le Sénégal, le Togo et le Zimbabwe, qui soulignent l'importance du financement et du renforcement des capacités.

Conservation Force demande comment l'Initiative conjointe s'appliquera aux trois États de l'aire de répartition qui ne sont pas Parties à la CMS et aux deux États de l'aire de répartition ayant émis des réserves sur les décisions de la CMS. Le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) se dit prêt à appuyer tout programme de travail futur de l'ACI établi à la présente session de la Conférence des Parties.

Les six projets de décisions présentés à l'annexe 2 du document CoP18 Doc. 96 sont <u>acceptés</u> avec les amendements suivants proposés par les États-Unis d'Amérique: insérer la phrase suivante à la fin du projet de décision 18.AA b) i); "et soumet le projet de programme de travail au Comité permanent pour examen et toute révision appropriée: et"; et remplacer le projet de décision 18.BB par le texte suivant: "Le Comité permanent <u>examine le projet de programme de travail soumis par le Secrétariat en vertu de la décision 18.AA b) i), et formule les recommandations ou révisions appropriées; et examine tout rapport du Secrétariat sur sa mise en œuvre de la Décision 18.AA, et formule des orientations et des recommandations, si nécessaire, à l'intention des États de l'aire de répartition et du Secrétariat."</u>

76. Lion d'Afrique (Panthera leo)

76.1 Rapport du secrétariat

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 76.1 (Rev. 1), qui rend compte des activités intersessions consacrées aux décisions 17.241 à 17.245 et de leur examen par le Comité pour les animaux et le Comité permanent. Il attire l'attention sur les résultats de la première réunion des États de l'aire de répartition de l'initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique (ACI1), tenue à Bonn en novembre 2018.

Après les interventions d'Israël, du Mali et du Niger concernant l'examen des points 76.1 et 76.2 de l'ordre du jour, le Président décide que ces points seront traités séparément. Le Mexique, appuyé par Israël et le Nigéria, estime que la portée de l'équipe spéciale mentionnée dans les projets de décisions figurant dans le document devrait couvrir les trois régions géographiques et être spécifique à celles-ci.

L'Afrique du Sud, la Chine, les États-Unis et l'Union européenne soutiennent l'objectif général des projets de décisions figurant dans le document CoP18 Doc. 76.1 (Rev. 1), certaines Parties suggérant divers amendements. L'Union européenne soutient la proposition de suppression des décisions 17.241 à 17.245.

Le Niger, soutenu par le Bénin, le Kenya, le Tchad et le Togo, Born Free Foundation (s'exprimant également au nom de: Animal Welfare Institute, Born Free USA, CATCA Environmental Wildlife and Conservation Society, Center for Biological Diversity, David Shepherd Wildlife Foundation, Eurogroup for Animals, Humane Society International, Pan-African Sanctuary Alliance, ProWildife, Robin des Bois et Species Survival Network), le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), Wildlife Conservation Society, le Fonds mondial pour la nature (WWF) (s'exprimant également au nom de TRAFFIC et de la Zoological Society of London) soutiennent tous la proposition de constitution d'un groupe de travail pour traiter les problèmes soulevés dans le document.

Le Président établi un groupe de travail comprenant les membres suivants: Suisse (président), Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Allemagne, Israël, Kenya, Libéria, Mali, Mexique, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Pérou, Rwanda, Slovaquie, Togo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-

Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchad, Togo, Union européenne, Zimbabwe, Convention sur les espèces migratrices, Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), AsiaCats, Born Free Foundation, Born Free USA, Cheetah Conservation Fund, China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation, Conservation Alliance of Kenya, Conservation Force, Creative Conservation Solutions, Eurogroup for Animals, the European Federation of Associations for Hunting and Conservation (FACE), Flora and Flora International (FFI), Humane Society International (HSI), Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), the International Professional Hunters Association (IPHA), the South African Predator Association, Species Survival Network (SSN), San Diego Zoo Global, TRAFFIC, Safari Club International Foundation, le Fonds mondial pour la nature (WWF), Wildlife Conservation Society, the Zoological Society of London. Le Président déclare que le mandat sera défini après la discussion du point 76.2 de l'ordre du jour.

76.2 Conservation et commerce des lions d'Afrique

Le Togo présente le document CoP18 Doc. 76.2, soulignant les pressions exercées sur l'espèce par le commerce illégal du fait de la demande émergente d'os de lion en Asie, et recommande l'adoption du projet de résolution figurant à l'annexe 1 du document. Le Niger et le Nigéria se font écho de cette présentation, résumant les informations récentes sur l'état de conservation des lions et estimant que l'adoption du projet de résolution renforcerait encore les efforts de coopération avec d'autres conventions relatives à la diversité biologique, en particulier la CMS.

L'Afrique du Sud, le Botswana, la République-Unie de Tanzanie et l'Union européenne ne soutiennent pas le projet de résolution, indiquant qu'ils estiment que les projets de décisions figurant à l'annexe 1 du document CoP18 Doc. 76.1 (Rev. 1) répondent de manière adéquate aux préoccupations soulevées dans le présent document. La République-Unie de Tanzanie, soutenue par l'Afrique du Sud, estime que le contenu du document CoP18 Doc. 76.2 ne devrait pas être discuté par le groupe de travail établi au titre du point 76.1 de l'ordre du jour, et qu'il n'y a pas eu suffisamment de consultations avec les autres États de l'aire de répartition lors de l'élaboration du document CoP18 Doc. 76.2. L'Afrique du Sud considère que la résolution contient des informations non scientifiques et ne prend pas en compte les populations de lions d'Afrique du Sud qui sont stables et en augmentation.

Le Président reconnaît qu'il n'y a pas d'accord général sur cette question, et définit comme suit le mandat du groupe de travail établi au titre du point 76.1 de l'ordre du jour:

Le groupe de travail sur les lions d'Afrique:

- a) examine les projets de décisions figurant à l'annexe 1 du document CoP18 Doc. 76.1 (Rev. 1), en tenant compte des amendements proposés en cours de session; et
- b) prend en considération dans cet examen les aspects pertinents de la discussion sur le document CoP18 Doc. 76.2.

La séance est levée à 11h55.

Déclaration de la République bolivarienne du Venezuela

Monsieur le Président,

Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, nous voudrions exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de Sri Lanka, et remercier le Gouvernement suisse d'accueillir cette CoP18 et le Secrétariat d'avoir préparé les documents.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la déclaration faite par la délégation des États-Unis d'Amérique, nous exprimons notre ferme rejet de ce type de déclaration.

La question de la reconnaissance des gouvernements n'est pas le sujet de cette session. Au contraire, nous devons tirer parti de tous les espaces pour assurer la réussite de la session. Comme l'a souligné le Président de la CoP, cette CoP nécessite 20 % de travail supplémentaire par rapport aux autres CoP. Ainsi, ce type de déclaration fausse l'esprit et les objectifs de la Conférence et de la CITES en tentant de les politiser.

Notre délégation tient à souligner que nous ne sommes pas les instigateurs de tels comportements perturbateurs visant à saper les objectifs de la CoP. De plus, nous demandons à ce que notre délégation, les autres Parties, les représentants de la société civile et les autres acteurs présents soient respectés.

Nous prions instamment chacun d'effectuer un travail professionnel et basé sur le consensus. Nous espérons que cette session aboutira aux résultats escomptés, ce qui nécessite le maintien d'un dialogue constructif garantissant la réussite de cette CoP pour la conservation et la gestion appropriée de la diversité de la flore et de la faune sauvages.

En vous remerciant.